



# Une Semaine en HAÏTI

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

Une publication du Collectif Haïti de France

21 ter rue Voltaire - 75011 Paris / 01 43 48 31 78 / [contact@collectif-haiti.fr](mailto:contact@collectif-haiti.fr)

N°1021

12 août 2011

- Environ 100 jours sans gouvernement formel
- Des matières fécales déversées dans le Plateau central
- Crainte d'un fondamentalisme religieux après des actes de vandalisme à la cathédrale du Cap-Haitien
- En bref : décès du défenseur des droits humains Jean-Claude Bajoux et du journaliste Clarens Fortuné

## >> Environ 100 jours sans gouvernement formel

Si d'ici 15 jours aucun signe apparent d'efforts de concertation n'est perceptible quant à la mise en place d'un gouvernement formel, le président Michel Martelly atteindra ses 100 premiers jours de chef d'Etat sans être parvenu à négocier avec le parlement sur le choix d'un nouveau chef de gouvernement.

L'impression d'improvisation semble caractériser à date les démarches de la nouvelle présidence qui, le mardi 2 août, a essuyé son deuxième échec avec le vote défavorable de 16 sénateurs (sur 30 que compte la chambre haute) de son deuxième candidat, Bernard Honorat Gousse, au poste de premier ministre. Le 21 juin, Daniel Gérard Rouzier avait été rejeté par la chambre des députés.

En cette deuxième semaine d'août 2011, la présidence n'a encore effectué aucune consultation avec les deux branches du parlement sur la désignation d'une troisième personnalité pour devenir premier ministre, la présidence préférant miser sur des déplacements à l'étranger pour faire passer "sa vision" ignorée de l'opinion publique nationale.

Martelly, qui se rend en Amérique du Sud entre le 10 et le 14 août 2011, déclare attendre des résultats d'une commission présidentielle qui se penche sur la désignation d'un nouveau premier ministre.

Tout en affirmant vouloir travailler avec le parlement, il n'écarte aucune option, dont celle de diriger par décrets, dans des propos tenus à une journaliste de Radio Canada.

"C'est la Constitution [du 29 mars 1987] qui nous empêche d'avancer", argumente Martelly, qui avait pourtant juré (le 14 mai 2011) de respecter les prescrits de la loi-mère qu'il pointe du doigt aujourd'hui, comme l'avait fait son prédécesseur René Préval.

Dans l'intervalle, à l'issue d'une rencontre avec Martelly dans un hôtel de la capitale il y a plusieurs jours, des députés ont entamé des tractations dans l'objectif de créer à la chambre basse une majorité fonctionnelle, favorable à Martelly.

Le nom du nouveau bloc en gestation n'est pas rendu public à date mais des dissidences sont enregistrées parmi les députés membres du groupe des parlementaires pour le renouveau (GPR, constitué en majorité d'élus de la plateforme "Inite" / Unité).

En guise de réponse aux parlementaires qui prônent l'effritement du GPR, le député Jean Tholbert Alexis (président du GPR) prédit la continuité de son regroupement pour longtemps encore, tout en reconnaissant à chaque député le droit d'intégrer n'importe quel bloc à la chambre basse.

Le flou persiste donc quant à l'orientation globale des affaires publiques en Haïti, quelques semaines avant la réouverture officielle des classes et à l'approche de la fin de l'exercice fiscal 2010-2011 sans aucune planification véritable du budget national pour le prochain exercice.

A noter seulement que la direction générale des impôts (DGI) vient de presser les chauffeurs de véhicules (privés et publics) d'acquiescer, au plus tard le 19 août 2011, les vignettes d'immatriculation 2010 sous peine de sanctions par les agents du service de circulation. Ces vignettes n'étaient pas disponibles au début de l'exercice fiscal 2010-2011.

## >> Des matières fécales déversées dans le Plateau central

Après l'implication, en octobre 2010, de militaires népalais dans l'introduction du choléra en Haïti, à partir de matières fécales jetées dans le fleuve Artibonite à Mirebalais (Plateau central), les habitants de ce même département s'inquiètent d'une nouvelle poussée du choléra avec une opération similaire, effectuée le 6 août 2011 par la MINUSTAH (Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti) à Hinche.

Les habitants du quartier de Sully à Hinche ont découvert, avec stupéfaction et colère, le déversement, le 6 août 2011, par plusieurs camions de la MINUSTAH, d'une quantité importante de matières fécales dans des trous creusés à quelques mètres de la rivière Guayamouc.

Les riverains ont été alarmés, mais n'ont pas pu stopper l'opération, selon des témoignages recueillis sur place. L'inquiétude règne et personne ne souhaite emprunter la route menant vers cette partie du quartier de Sully, où les matières fécales dégagent une odeur nauséabonde. Le maire de la ville, André Renard, qui s'est rendu sur les lieux en compagnie de plusieurs journalistes, n'a pas caché son indignation devant ce qu'il appelle « une atteinte à la dignité

humaine ». « Je réclame, une fois de plus, le départ du contingent népalais. Ce sont des porteurs de la bactérie *Vibrio cholerae* [...] il est temps qu'ils partent », ajoute-t-il.

De son côté, le premier sénateur du Plateau Central, Francisco Delacruz (Alternative), qualifie le déversement de matières fécales près de la rivière Guayamouc d'acte de « *vagabondage* ». L' élu du Centre se propose de s'entretenir avec les autorités compétentes de l'organisation des Nations-Unies (ONU) en vue de corriger cette situation.

Des jeunes qui habitent le village Kiskeya (Hinche) demandent à l'État haïtien de prendre des dispositions pour débarrasser le sol national des forces étrangères. Ils menacent de créer des troubles, si leur voix n'est pas entendue.

Jusqu'à dimanche dernier, aucun responsable local de la Minustah ne s'était prononcé sur les actions reprochées à la force onusienne.

(pour plus de détails, lire

<http://www.alterpresse.org/spip.php?article11380>)

## >> Crainte d'un fondamentalisme religieux après des actes de vandalisme à la cathédrale du Cap-Haïtien

Une partie importante de la cathédrale de l'église catholique romaine du Cap-Haïtien a été saccagée, 4 des 5 statues se trouvant à l'intérieur brisées et des tracts déposés, dans la nuit du 6 au 7 août 2011.

Le 8 août, une stratégie a été définie dans le cadre d'une rencontre intersectorielle, entre les autorités municipale, judiciaire, policière et religieuse de la ville pour mener l'enquête. La police nationale d'Haïti (PNH), qui entend mettre tout en œuvre pour trouver les coupables et les déférer à la justice, a décidé de remplacer le directeur départemental.

L'acte de vandalisme envers l'église catholique romaine et la tentative d'agression, il y a quelques semaines, du président

Martelly au Cap-Haïtien, seraient à la base du transfert du directeur départemental de la police, Joani Canéus.

Quoi qu'il en soit, des interrogations fusent sur l'acte de vandalisme. La fédération protestante d'Haïti (FPH) a envoyé une mission d'investigation dans le Nord. Intervenant dans la presse régionale, l'archevêque du Cap-Haïtien, Mgr Louis Kébreau, a déploré quant à lui l'action d'un groupe de « *fanatiques religieux malsains* » qui, à son avis, chercheraient, à tout prix, à déclencher une « *guerre de religion* ». Par ailleurs, plusieurs églises catholiques romaines, dans différentes communes (Acoul du Nord, Bas Limbé) du département du Nord, auraient déjà été attaquées, durant les jours antérieurs, signale l'archevêque Kébreau.

## >> En bref : décès du défenseur des droits humains Jean-Claude Bajoux et du journaliste Clarens Fortuné

Une cérémonie d'adieu a eu lieu, le mercredi 10 août 2011, en hommage au défenseur des droits humains, Jean-Claude Bajoux, décédé le 5 août à l'âge de 79 ans.

En plus de la présidence, divers organismes de droits humains ont salué la mémoire du professeur, écrivain et ancien ministre de la culture, Jean-Claude Bajoux, un célèbre opposant à la dictature des Duvalier. L'office de la protection de la Citoyenne et du Citoyen (OPC) a salué le départ d'un éminent combattant pour la démocratie.

D'autre part, la nouvelle du décès, à l'âge de 49 ans, dans la matinée du 4 août 2011, du journaliste Clarens Fortuné, rédacteur en chef au journal "Le Matin", a plongé le journal et l'ensemble de la corporation dans la consternation.

La simplicité, la modestie et l'humilité étaient des marques dominantes chez le confrère défunt, pour toutes celles et tous ceux qui l'ont côtoyé.

Avant de devenir rédacteur en chef au journal "Le Matin", où il a passé la plus grande partie de sa carrière, Clarens Fortuné a prêté ses services comme professionnel à l'hebdomadaire "Le Petit Samedi Soir" puis à la station d'Etat "Radio nationale".

